

Coopération décentralisée : la France montre la voie la voie aux collectivités locales

Dossier de rédaction de H2o
July 2011

Il a été possible d'assurer la mobilisation de 90 % des ressources en eau de surface mobilisables, mais il est impératif de répondre à des besoins de plus en plus croissants. La Tunisie est solidaire de tout effort visant la mise en œuvre d'outils et de mécanismes à même de concrétiser et d'instaurer des politiques de gouvernance de l'eau.

L'Observatoire du Sahara et du Sahel, en collaboration avec le PNUD - Programme des Nations unies pour le développement, a organisé à Gammarth un séminaire international sur "les mécanismes et les stratégies à mettre en œuvre pour faire de l'eau une réalité",

Salem Hamdi, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture et de l'Environnement chargé de l'Environnement, qui a ouvert les travaux, propose des compromis plus viables entre la satisfaction de la demande, d'une part, et la préservation du milieu naturel et la conservation des ressources naturelles, d'autre part. Jacques Oudin, sénateur honoraire, auteur d'une loi sur l'eau en France, était sur place pour présenter l'initiative française d'une contribution de 1 % sur la facture consacrée à l'aide au développement. Antoine Joly, directeur général de la Direction française de l'Action extérieure des collectivités territoriales espère relancer la coopération avec les communes tunisiennes dès lors que ces dernières auront élu leurs membres. Cette coopération n'est pas financière mais technique ; des séminaires ainsi que des sessions de formation peuvent notamment être organisés pour une meilleure diffusion des pratiques. La France demeure favorable à une coopération décentralisée et à un échange d'expériences avec d'autres pays ; cette coopération décentralisée était jusqu'à présent restée impossible avec la Tunisie.

Chokri Gharbi, La Presse (Tunis) - AllAfrica 29-06-2011